Bras, le 28 Septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-256

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la demande d'autorisation d'occupation du domaine public et d'autorisation de stationnement en date du 24 Septembre 2026 par laquelle Madame DIANOUX Pauline domiciliée au Numéro 1 de la rue Denis PAPIN, 83149 BRAS (Var), sollicite l'autorisation de réserver un emplacement de stationnement au Numéro 1 de la rue Denis PAPIN, le 31 octobre 2026 de 08h30 à 14h00 inclus, afin d'effectuer son déménagement

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de règlementer le stationnement rue Denis PAPIN à BRAS (Var) en accordant exceptionnellement et à titre révocable, l'autorisation de stationner un véhicule afin de faciliter l'emménagement de Mme DIANOUX,

ARRÊTE

Article 1 : **le samedi 31 octobre 2026 de 08h30 à 14h00,** seul le véhicule de marque FIAT type Panda GD-452-XH, appartenant à Mme DIANOUX Sylviane sera autorisé à stationner **rue Denis PAPIN face à l'entrée du N° 1 de ladite rue.**
Le stationnement de toute autre véhicule sera interdit et considéré comme gênant.

Article 2 : Une barrière sera mise en place afin d'apposer la signalétique réglementaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de BRAS ainsi que l'agent de la Police Municipale de BRAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

-Madame DIANOUX Pauline
-Le Responsable des Services Techniques de Bras

Le Maire,
Franck PERO

COMMUNE DE BRAS 83149

Publié le : 30/09/2026 16:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Bras
https://www.mairie-bras.fr/documents_administratifs/80573